

INTEGRATION OUI BRADERIE PNC CIES FILIALES AF NON

Suite à la récente motion présentée au Comité de Groupe Français du 18 février 2011, et de la position adoptée par le SNPNC dans cette instance, nous vous devons des explications.

Si indéniablement la situation de l'emploi dans les Cies Régionales du Groupe Air France est préoccupante voir alarmiste, surtout depuis la présentation du Projet Base Province, le SNPNC n'a pas attendu de siéger au Comité de Groupe le 18 février dernier pour saisir la Direction d'AF sur l'avenir des PNC des Cies Filiales Britair, Régional et City Jet.

En effet dès la parution du dossier dans la presse et avant même l'ouverture des réunions officielles nous avons immédiatement sollicité un entretien le 10 Décembre 2010 avec Mr Alain BERNARD RH AF, et Me Catherine BETCH Directrice du PNC, sur l'ensemble du sujet des Bases Province, au cours duquel la représentante du SNPNC en charge des Cies Filiales, Mme Dominique Cholet, s'est exprimée clairement.

- Dans un premier temps et alors que le scénario du regroupement de la flotte Régional et Britair sur Orly à l'horizon 2012 n'était pas connu, Mme D. CHOLET s'est prononcée sur un principe de « quota de PNC volontaires » issus de ces Cies qui pourraient sur volontariat être affectés sur les bases Province AF.

Le Conseil Syndical de Janvier 2011 a validé cette position et a informé la Déléguée Syndicale de Régional Me Séverine PELLAUDIN.

- Dans un deuxième temps, le bureau exécutif du SNPNC au vu de l'évolution du dossier Bases Province et des informations dévoilées au compte-gouttes par l'Entreprise, a évolué sur le sujet **vers une décision d'intégration nécessaire de l'ensemble des effectifs PNC de ces Cies.**

Si pour le SNPNC le principe d'intégration doit s'appliquer pour autant il ne peut se faire à n'importe quel prix pour des PNC des filiales du Groupe :

- Sous quels types d'accords seraient incorporés les PNC ;
- Garderaient ils leur ancienneté et leurs avantages ;
- Leur grade et fonction ;
- Est-ce sur le fond une fusion type Air Inter / AF ...

Tout ces interrogations et d'autres très nombreuses s'ajoutent à celles de la négociation spécifique actuelle AF sur les Bases Province. Pour rappel ces Bases doivent selon l'Entreprise « être compétitives » et donc 40 % de productivité en plus sera demandé aux PNC à **salaire constant .En clair 750 heures annuelles au lieu de 540 h aujourd'hui.**

Pour le SNPNC, toute « cette agitation » ne doit pas être le prétexte à ce que le PNC de ces Cies Filiales soient les sacrifiés de la négociation Bases Province AF et soient employés façon bi-scale avec des conditions de rémunération et de règles d'utilisation très inférieures à celles qu'ils ont actuellement dans leur Cies.